

Changer de département et permutations informatisées

Et questions d'actualité

ASH
Direction d'école
Maternelle



INFORMATION SYNDICALE

- Sur le temps de travail
- ouverte aux enseignants de la Nièvre,
- Animée par l'équipe départementale du SE-UNSA de la Nièvre

SAMEDI
17 NOV 2007

à NEVERS

Salle de réunion SE-UNSA
15 rue Albert Morlon

Pour accéder à la réunion en voiture ou à pied par la ville: contourner la cathédrale de Nevers, descendre rue du Cloître Saint Cyr, puis prendre à droite rue Jacques Gallois, enfin à gauche rue Albert Morlon. Attention, parking limité en nombre de places. Au n°15, école André Cloix, en bas de cour quand on a vue sur le pont de Loire, prendre à droite sur la passerelle, puis monter au 1er étage.

Modalités :

- Informez votre I.E.N l'autorisation d'absence est de droit, dès que vous avez pris votre décision. Utiliser pour cela le modèle de lettre ci-contre.
- Informez les familles. Utiliser le modèle de lettre ci-contre.
- Informez la section si vous avez l'intention de participer à la réunion.
- Nous contacter en cas de difficulté locale, rappelons que Monsieur l'Inspecteur d'Académie a donné son accord pour cette journée d'information syndicale.
- Pour tout renseignement complémentaire, particularités ou problèmes : ☎ 03.86.61.57.64

Sur demande, nous pouvons réaliser les tirages concernant les lettres aux parents ; les prendre à la section.

La (demi)-journée d'information syndicale sur le temps de travail est un droit. Elle est rémunérée.

Une attestation de présence sera délivrée à l'issue de la réunion pour le contrôle administratif.

PROGRAMME

8 H 30 à 9 H : accueil

9 H : questions d'actualité

9H30 : ateliers par thème :

☞ **Changer de département, permutations informatisées** :
Corine BELIN, Céline BARGE

☞ **direction d'école** : animation Bruno MESSERLI, Martine GAUDIN

☞ **ASH, MDPH** : animation Sylvie BOYER, Philippe SANCHEZ

☞ **maternelles** : animation Elisabeth SAUGE, JC LARTIGOT

VOS DROITS

Le SE-UNSA vous propose, un temps d'information syndicale sur le temps de travail sous forme d'une demi-journée.

L'information syndicale sur le temps de travail, est un droit limité à une heure mensuelle mais qui peut être regroupé, sur une année, sous forme de deux demi-journées.

Généralement, les enseignants n'utilisent que peu ce droit.

Nous savons que la décision de faire vaquer la classe est parfois délicate, toutefois nous sommes persuadés que tout droit non utilisé est condamné à passer aux oubliettes.

Modèle de lettre à l'EN :

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 5 du décret du 28 mai 1982, je participerai à la (demi) journée d'information syndicale organisée sur le temps de travail par la section départementale du SE-UNSA : le samedi 17 novembre 2007 à **NEVERS** de 8H30 à 11 H 30

L'autorisation en a été donnée au SE-UNSA, par Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

1er degré : modèle de lettre aux parents :

Madame, Monsieur,

Les textes relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoient l'heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail (décret du 28-05-82).

Pour les enseignants, ce droit peut prendre la forme de deux demi-journées de réunion par an.

Votre enfant n'aura pas classe le samedi 17 novembre 2007.

Soyez persuadé(e) que ce temps sera utilisé à analyser au mieux les moyens de construire un enseignement de qualité assurant à tous le meilleur avenir.

Fait le à Signature

COUPON D'INSCRIPTION (non obligatoire mais souhaité pour mieux organiser)

à retourner à **SE-UNSA 15 rue Albert Morlon 58000 NEVERS** ou **58@se-unsa.org**

NOM : Prénom : Lieu d'exercice :

Je suis décidé(e) à participer à la réunion d'information syndicale du 17/11/2007

Observations :